

PARTICIPANTS : MEMBRES DU BUREAU DE LA CLE

Structure représentée	Nom	Qualité	Présent	Absent
Collège des collectivités territoriales				
Conseil départemental du Doubs (CD 25)	M. Christian METHOT	Conseiller départemental	X	
Conseil départemental de la Haute-Saône (CD 70)	Mme Marie-Claire FAIVRE	Vice-présidente		X
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	M. Philippe CHALLANT M. Miltiade CONSTANTAKATOS	Maire de Sermamagny (90) Vice-président de GBCA en charge de la politique de l'eau Maire de Frais (90) Conseiller de GBCA délégué à la GEMAPI		Excusé
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	M. Jean-Jacques DUPREZ	Maire de Lebetain (90) Vice-président de la CCST en charge de la GEMAPI et des politiques environnementales		Excusé
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Mme Magali DUVERNOIS	Maire d'Exincourt (25) Vice-Présidente de PMA en charge de l'environnement et de la transition écologique	X	
Communauté de communes Rahin et Chérifontaine (CCRC)	M. Vincent SCHIESSEL	Maire de Frédéric-Fontaine (70) Vice-président de la CCRC en charge de l'environnement		X
Syndicat des eaux de Giromagny (SDEG)	M. Hervé GRISEY	Représentant	X	
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté (PM NFC)	M. Jean-Luc ANDERHUEBER	Vice-président		X
Collège des usagers				
Chambre d'agriculture (CIA) 25/90	M. Pascal KOEHLY	1 ^{er} vice-président	X	
Chambre des métiers et de l'artisanat de Bourgogne Franche-Comté (CMA BFC)	M. Nicolas MOREL	Président chambre départementale 90		X
Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) 90	M. Serge PHILEMON	Président		X
France Nature Environnement (FNE) 90	M. Gérard GROUBATCH	Président	X	
Collège des services de l'Etat				
DREAL Bourgogne Franche-Comté (DREAL BFC)	Mme Elodie RECCHIA	Chargée de mission Connaissance, Karst, Hydrogéologie		Excusée
DDT du Territoire de Belfort (DDT 90)	Mme Claire HERZOG	Cheffe du service Eau, environnement et forêt	X	
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC)	M. Vivien ROSSI	Chef du Service Territorial Doubs, Ain, Ognon		X
Agence régionale de santé (ARS)	M. Simon BELLEC	Responsable de l'Unité Territoriale Santé Environnement Nord Franche-Comté		Excusé

Etaient également présents :

Structure	Nom	Qualité
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	Mme Amélie SPENLIHAUER	Chargée de mission GEMAPI
Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)	M. Yann FINKLER	Chargé de mission GEMAPI
Chambre d'agriculture 25/90 (CIA)	Mme Cécile CHAUMARTIN	Conseillère Agro-ressource en eau
DDT du Territoire de Belfort (DDT 90)	Mme Esther KNEISKY	Chargée de mission politique de l'eau
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	M. Daniel GRANJON	Vice-président en charge de l'eau, l'assainissement et de la GEMAPI
	Mme Hélène FREISS	Cheffe de service GEMAPI
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté (PM NFC)	M. Arnaud JACQUINOT	Directeur
Syndicat des eaux de Giromagny (SDEG)	M. Guy MICLO	Président

Support de présentation :

<https://eptb-saone-doubs.netexplorer.pro/share/lafQsdJHKIK216cUrTiVwSin9FcBbX>

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Visite du Syndicat des eaux de Giromagny
2. Validation du bilan du PGRE Savoureuse
3. Point d'avancement PTGE Allan
4. Points divers

M. CONSTANTAKOTOS préside cette réunion. Il remercie les participants à cette réunion du Bureau de la CLE et les invite à suivre la visite proposée par le syndicat des eaux de Giromagny.

1. VISITE DU SYNDICAT DES EAUX DE GIROMAGNY

La visite s'effectue sur le terrain (gravière de Malvaux, puits gravitaire P2, station de traitement du Syndicat des eaux).

De retour en salle, au vu de l'heure avancée, M. CONSTANTAKOTOS propose au Bureau de la CLE de remettre l'examen des points suivants de l'ordre du jour à une date ultérieure. Devant l'assentiment de l'assemblée, une nouvelle date de réunion est convenue : le jeudi 16 octobre 2025 à 14h30, en visioconférence.

2. VALIDATION DU BILAN DU PGRE SAVOUREUSE

3. POINT D'AVANCEMENT PTGE ALLAN

Points remis à la seconde réunion fixée au 16 octobre.

M. PHILEMON (FDAAPPMA 90) demande à aborder deux points divers.

4. POINTS DIVERS

- *Projet de lotissement à Delle*

M. PHILEMON fait un retour sur ce sujet, qu'il avait abordé lors d'une réunion précédente.

Il a rencontré la Maire de Delle à ce sujet. Cette dernière l'a informé que le projet a été autorisé en 2014. L'instruction du dossier a donc suivi un déroulement normal.

Mme HERZOG (DDT 90) explique que des échanges ont eu lieu il y a 2 ans entre la DDT et la maire de Delle à ce sujet. Des études réalisées il y a 10 ans vont être remises à jour, mais ces compléments ne sont pas de nature à remettre en cause l'autorisation. Par ailleurs, le projet est situé en zone « A urbaniser » du PLU.

M. PHILEMON fait part de ses craintes ci-à-vis du risque d'inondation, car lors de la crue de 1990, ce secteur était entièrement inondé. Mme HERZOG explique que la gestion des eaux pluviales a été prise en compte, des nouvelles paysagères seront créées.

- *Projet d'aménagement à Bourogne*

M. PHILEMON demande des éclaircissements sur ce projet, qui a fait l'objet d'un [article dans la presse locale](#).

Mme HERZOG explique que le permis de construire est instruit par le Grand Belfort pour le compte de la commune. Les services environnement et risques de la DDT ont bien été sollicités. Aucun enjeu n'a été relevé : le projet est situé hors zones Natura 2000 et n'impacte aucune zone humide identifiée. Il est de plus situé au cœur d'un tissu déjà urbanisé. Le dossier est par ailleurs suivi par l'UID DREAL car le projet de station service relève des ICPE.

Sur une interrogation de M. CONSTANTAKATOS, Mme HERZOG rappelle que la CLE est consultée obligatoirement sur les projets requérant une autorisation environnementale. L'avis rendu par la CLE a alors une portée consultative. Pour les projets soumis à déclaration (IOTA ou ICPE), la consultation de la CLE n'est pas obligatoire. La CLE a toutefois liberté de s'auto-saisir de tout sujet qui lui paraîtrait avoir des incidences sur les objectifs portés par le SAGE.

M. CONSTANTAKATOS remercie les participants et lève la séance.